## **COMPTE RENDU EPREUVE BREVET B** DE VOL RADIOCOMMANDE CATEGORIE PLANEUR

(à transmettre par le président du club du candidat au CRAM dont relève le club)

CANDIDAT	NOM:		Prénom	:		
Date de naissa	nce :		N° de licence FFAM :			
Adresse :						
			e.mail :		@	
	(dans lequel le candidat est					
N° affiliation d	ı club :   _   _   _   _		N° du CRAM :  3 0	1 1		
				_ · _ ·		
NOM PRENOM	DU MONITEUR AYANT I	-ORME LE CA	NDIDAT (préciser sa ou s	ses qualification	is fédérales détei	nues) :
EPREUVE (ci	. page suivante)					
Effectuée le : .	à					
1 <sup>er</sup> officiel	NOM:		Prénom			
	r président de club, de CRAM	, de CDAM, titula	aire DFFA, juge):			
N	Signature:					
oème	•					
2 <sup>ème</sup> officiel	NOM:		Prenom			
Qualité (précise	r président de club, de CRAM	, de CDAM, titula	aire DFFA, juge):			
	Signature:					
	<b>3</b>				,	
					2 <sup>ème</sup> épreuve	
Montée correcte						
-	15 secondes face au vent					
Cercle complet à gauche						
Cercle complet à droite						
Boucle tirée positive						
	en "L" ou en "U" se termin					
•	précision dans une zone c	définie de 30 m	de diamètre (planeur ir	ntact) 🗆		
Respect de la s						
•	upérieur à 6 minutes (aprè	s le largage ou	l'arrêt du moteur)			
	orsque la figure est réalisée.					
Le candidat a dro	it à un seul essai non-conclua	ant pour les deux	épreuves.			
	Date	et signature	du président du clu	ıb :		
	ESERVE AU CRAN					
(bulletin à trans	smettre au plus tôt à la FF	4 <i>M</i> )	CA	ADRE RES	ERVE FFAN	1
(bulletin à trans le réception cor	mettre au plus tôt à la FF/	4 <i>M</i> )	C/Date de réception :			
(bulletin à trans	smettre au plus tôt à la FF	4 <i>M</i> )				

## **INFORMATIONS**

## Dispositions relatives aux brevets

Il n'y a pas de condition d'âge associée à la passation des brevets.

L'obtention d'un brevet B donne lieu à attribution au candidat d'un diplôme et d'un insigne.

Un même brevet peut être tenté plusieurs fois dans l'année jusqu'à son obtention.

Un candidat ne peut passer qu'un seul brevet par an dans une discipline donnée (vol libre, vol circulaire commandé, vol radiocommandé). Par contre, un candidat peut passer des brevets dans différentes disciplines la même année.

## Epreuve à effectuer pour le brevet B de vol radiocommandé catégorie planeur

Le candidat doit effectuer, dans la même journée et avec le même planeur, deux fois l'épreuve de vol de l'aile d'or de vol radiocommandé planeur.

Le candidat a droit à un seul essai non-concluant pour l'ensemble des deux épreuves de vol.

L'épreuve de vol à réaliser deux fois est la suivante :

- Montée correcte.
- Ligne droite de 15 secondes face au vent.
- Cercle complet à gauche.
- Cercle complet à droite.
- Boucle tirée positive.
- Prise de terrain en "L" ou en "U" se terminant face au vent
- Atterrissage de précision (planeur intact) dans une zone définie de 30 m de diamètre.

Le temps de vol devra être supérieur à six minutes (après le largage ou l'arrêt du moteur).

**Contrôle de l'épreuve :** par deux officiels de deux clubs différents et dont un au moins doit être extérieur au club dans lequel se déroule ou qui organise l'épreuve. Peuvent être officiels :

- . les présidents de club, de CRAM ou de CDAM,
- . les titulaires du DFFA,
- . les juges membres du réseau de contrôle sportif d'aéromodélisme (RCSAM) d'un niveau de qualification agréé ou national,
- . les examinateurs QPDD habilités par les CRAM,

sous réserve de disposer d'une licence fédérale (encadrement ou pratiquant) en cours de validité.